



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pédiatres

Question écrite n° 75533

## Texte de la question

M. Georges Frêche attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes exprimées par les pédiatres libéraux. L'avenir de la profession semble en effet sévèrement hypothéqué par la diminution régulière du nombre de praticiens formés chaque année. L'évolution démographique de la profession est préoccupante et constitue, semble-t-il, un indice sérieux, annonçant une discipline en crise. La plupart des praticiens sont âgés en effet de 45 ans et plus. Si l'on veut éviter une rupture de l'accompagnement de l'enfance, il est urgent d'intensifier l'effort de recrutement des pédiatres. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour améliorer les conditions de travail des pédiatres et pour conforter l'attractivité de la profession.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Frêche](#)

**Circonscription :** Hérault (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75533

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 2002, page 2079